

PROTECTION DES MINEURS

Protection de l'enfance : malaise après un suicide



Robin Richardot

Lily, 15 ans, est morte dans un hôtel en périphérie de Clermont-Ferrand, qui accueillait plusieurs mineurs. Pour beaucoup, il s'agit d'un « échec collectif »

RÉCIT

CLERMONT-FERRAND - *envoyé spécial*

La devanture est celle d'un hôtel lambda, à Aubière, dans la banlieue de Clermont-Ferrand. A l'intérieur pourtant, ni touriste ni client. Les chambres sont occupées par vingt-trois jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE), dont plusieurs mineurs non accompagnés. Au rez-de-chaussée, une poignée d'entre eux déguste des lasagnes devant Netflix. Le 25 janvier, Lily, 15 ans, s'est donné la mort dans sa chambre, qu'elle occupait depuis août 2023.

Le drame, révélé par le média local *Mediacoop*, a marqué les jeunes et les professionnels qui entouraient la jeune fille. Son parcours d'errance raconte l'état de la protection de l'enfance aujourd'hui en France. Il dit sa défaillance autant que sa complexité. « *On se demande ce qu'on a mal fait* », s'interroge Pascal Bertocchi, directeur de l'association Alteris qui accompagnait Lily. En ouverture d'une table ronde de la délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale, le 31 janvier, Perrine Goulet a déploré « *un échec collectif* ». « *On ne peut pas dire à des parents qu'ils sont défaillants et proposer une autre solution défaillante en échange. Il y a eu un raté* », juge la députée MoDem de la Nièvre, ancienne enfant placée.

La mort de Lily intervient dans un contexte politique particulier. L'entrée en vigueur, le 1^{er} février, de la loi Taquet, votée en 2022, censée améliorer les conditions d'accueil des enfants relevant de l'ASE, notamment en encadrant les placements en hôtel. Mais deux ans plus tard, le décret d'application de la loi manque toujours.

Lionel Chauvin, président Les Républicains du département du Puy-de-Dôme, dénonce un faux débat concernant la mort de Lily. L'établissement en question était « *uniquement dédié à l'accueil des jeunes* », pointe-t-il, donc, selon lui, non concerné par la loi Taquet. « *Le mot "hôtel" fait tout de suite penser à du "business", à des marchands de sommeil. Ce n'est pas du tout le sens de cet établissement,*

qui est un centre d'hébergement habilité par le département depuis huit ans. » Et si l'enseigne n'a jamais été changée, ni la raison sociale du lieu, c'est pour une question « de statut juridique », justifie le gérant de la structure (qui a souhaité rester anonyme). Au département, on ne sait pas trop comment définir ce lieu hybride, que Dominique Puechmaile, procureure de Clermont-Ferrand, qualifie « d'établissement hôtelier sous contrat départemental avec un cahier des charges ».

« On joue sur les mots. Même conventionné par les départements, un hôtel reste un hôtel, où les jeunes sont livrés à eux-mêmes. Ce genre d'établissement ne fait que créer une rupture avec les gamins et favoriser les réseaux de deal et de proxénétisme », martèle Marianne Maximi, députée La France insoumise du Puy-de-Dôme. « Cette jeune fille n'avait rien à faire là aussi longtemps et seule », conclut-elle. « On fait du gardiennage plus que de l'éducatif », insiste Perrine Goulet.

« C'est l'hôtel ou la rue »

Lors des récents débats, l'Assemblée des départements de France a assuré que les départements avaient « ouvert des structures, voté des budgets », pour se passer des hôtels. Mais le secteur souffre d'un manque de moyens. « Parfois nous n'avons pas le choix, a affirmé l'Assemblée dans un communiqué. C'est l'hôtel ou la rue. » Lily était suivie depuis l'âge de 3 ans par la protection de l'enfance, tout comme ses deux frères cadets.

Le contexte familial est perturbé avec des parents « dans des situations de précarité importante », selon la procureure. La mère est fragile, avec des conduites à risque, et le père, sans-abri, est quasiment un inconnu.

Des mesures d'aide éducative à domicile sont prises très tôt, jusqu'en 2015, où la situation semble se stabiliser. En 2022, Lily dénonce des difficultés dans sa famille. Sa mère a fait une tentative de suicide. Les trois enfants sont placés au centre de l'enfance, un accueil provisoire. Les deux frères sont finalement accueillis par la tante et par la grand-mère de la famille. Lily, elle, refuse. Le début de l'impuissance des services sociaux.

Un mois plus tard, la jeune fille de 14 ans est orientée vers la maison d'enfants à caractère social de La Cordée, en centre-ville de Clermont-Ferrand. Elle ne s'y installera jamais vraiment. « Le collectif avec ses règles ne lui convient pas », décrypte Pascal Bertocchi. Elle fugue souvent, vit dans la rue, entre violences et petite délinquance. « Elle tente de retrouver son père. Et puis elle fait des mauvaises rencontres », reprend le directeur d'Alteris. L'équipe de La Cordée a beau lui tendre la main, Lily rejette tout ce qui vient de l'institution. Les éducateurs soupçonnent une forme de proxénétisme.

La perspective du placement à l'hôtel se dessine à l'été 2023. Une recherche de logement avec son père est d'abord envisagée mais vite abandonnée. « Elle n'avait qu'une envie, c'était d'aller à l'hôtel », confie Isabelle Bernard, responsable du service Parenthèse à Alteris. Composé de huit éducateurs mobiles, le service accompagne les jeunes dans des situations de rupture les plus complexes – « surtout des jeunes qui ont épuisé tout le système classique, passés par tous les foyers et qui mettent à mal ces structures », précise un éducateur ayant requis l'anonymat. Ils s'occupent généralement d'adolescents âgés de 16 ans au moins, mais prennent en charge Lily dès son arrivée à l'hôtel en août 2023, alors qu'elle vient tout juste d'avoir 15 ans. A l'automne, Lily est prise en charge aux urgences pédiatriques à la suite d'une première tentative de suicide. Mais elle s'évapore de nouveau dans la nature.

La nuit du 22 janvier, elle retourne aux urgences. Les professionnels de santé notent qu'elle a été rouée de coups. Les éducateurs savent qu'elle entretient une relation avec un compagnon violent. Mais Lily refuse de porter plainte et quitte l'hôpital à 4 heures du matin. Elle accepte la proposition de passer la nuit dans un foyer, plutôt qu'à l'hôtel. Elle y passe deux nuits avant de fuguer. Les éducateurs ne la reverront plus.

Pas de formation sociale

Il a fallu plusieurs jours au gérant de « l'hôtel social » pour prendre la parole publiquement et parler de « ce drame qui a affecté toute l'équipe ». Installé dans son bureau, celui que l'on surnomme « Papa ours », avec son franc-parler, défend son établissement « qui ne rentre pas dans les cases mais répond aux besoins ». Cela fait plus de huit ans que son hôtel s'est reconverti en lieu de vie pour des jeunes de

l'ASE.

« *Il faut une vraie passion pour faire ça, clame celui qui possède un autre établissement du même type près de l'aéroport de Clermont. On s'occupe des gamins comme si c'était leur maison. On leur fait à manger, les machines, on est là pour les aider aux devoirs. Mon épouse donne des cours de français pour les mineurs non accompagnés.* » Pas question de parler de gamins livrés à eux-mêmes, selon lui, avec sept salariés « *dédiés à plein temps* » dans un « *cadre sécurisé* ». Il en veut pour preuve les vingt caméras de surveillance branchées à un PC sécurité, tenu par deux veilleurs qui se relaient vingt-quatre heures sur vingt-quatre, où chaque événement notoire de la journée est inscrit dans un cahier.

Les arguments ne convainquent pas forcément un des éducateurs ayant suivi Lily. « *Plus le temps passait, plus on s'est rendu compte que ça pouvait être compliqué pour ces jeunes à l'hôtel. Les repas étaient parfois sautés, des jeunes filles se faisaient embêter par les garçons, des jeunes rentraient alcoolisés* », liste-t-il, insistant sur son opposition radicale à ce genre de placement pour des mineurs fragiles. Selon le gérant, l'établissement reste dans les clous de la loi avec un accueil de jeunes de 16 à 21 ans, même s'il reconnaît « *quelques exceptions* ». Dans l'ensemble, les professionnels interrogés louent l'investissement réel du gérant, mais soulignent son absence de formation sociale, tout comme celle de son équipe. « *Il manque une permanence d'écoute et de soins dans ce genre d'hôtel pour les jeunes, regrette Pascal Bertocchi. Lily n'était pas dans les meilleures conditions pour se protéger et être protégée.* »

Failles institutionnelles

Le profil du propriétaire de la structure, qui s'amuse lui-même de son image de « *Gaulois réfractaire* », a aussi pu faire quelques remous. La responsable du service, Isabelle Bernard, refuse de se montrer trop critique. « *C'est un personnage, mais parfois, c'est ce qu'il faut aussi pour ces gamins*, nuance-t-elle. *Il a dépanné bien des fois avec des gamins dont on ne savait plus quoi faire et que d'autres structures, qu'on estime mieux, n'ont pas réussi à tenir. S'il ne voulait pas, on ne sait pas où seraient ces gamins aujourd'hui.* »

Au-delà de la gestion hôtelière dans cette histoire, c'est tout le système de l'ASE et ses failles institutionnelles dans le département (et en France en général) qui se retrouve pointé du doigt, alors que les chiffres ne cessent d'augmenter. Selon le département du Puy-de-Dôme, le nombre d'enfants à placer a doublé ces cinq dernières années. Le conseil départemental a prévu la création de plus de 250 places à venir et d'un « *village d'enfants* » de 80 places consacré aux fratries pour tenter de pallier cette hausse.

La faute à une « *déstructuration des liens sociaux* » chez les jeunes, notamment à cause des écrans et des réseaux sociaux, selon le président du département Lionel Chauvin. Le représentant Les Républicains souligne aussi « *le maillon manquant de la question de la santé mentale* » et le manque de coordination avec les agences régionales de santé, gérées par l'Etat. « *Le département va assurer un accompagnement éducatif. Mais dès lors que l'on va déceler une comorbidité psychiatrique, l'enfant va être dirigé vers le droit commun. Ces questions ne sont donc plus techniquement de notre ressort* », explique-t-il. Les enfants de la protection de l'enfance se retrouvent alors souvent les plus éloignés du soin, s'alarme Pascal Bertocchi. « *Là-dessus, le système n'est pas bon* », statue-t-il.

Pour d'autres, les failles sont aussi à trouver au sein même de la protection de l'enfance. Dans la profession, en crise depuis plusieurs années, les « *turnovers* » sont nombreux. « *On se retrouve avec des gamins qui font moins confiance aux adultes parce que c'est le trentième qu'ils croisent dans leur parcours. Ils ne peuvent pas s'attacher*, déplore un chef de service d'un établissement de protection de l'enfance du département. *On a des cas complexes parce que ce sont des gamins qu'on a complexifiés en leur proposant des parcours chaotiques. Le cas complexe est créé par le système.* » Selon lui, Lily était malheureusement de ceux-là.